

ZONE DE NUIT ET D'OMBRES !

MédiaChartres, relève en ce Dimanche de: **jour de Fête des Pères** et du **deuxième tour de vote des élections législatives**, qu'il est fait allusion dans les colonnes du journal local, à un contrôle de **Gendarmerie** diligenté par **M (?) le Préfet** (voir



ci-dessous)

Extrait de l'article:

L'ÉCHO
RÉPUBLICAIN

« Deux plaintes de jeunes femmes ont été déposées récemment à la suite de piqûres dont elles ont été victimes à l'OMG », a indiqué **le préfet** d'Eure-et-Loir, **François Souliman**, pour justifier sa présence, dans la nuit de vendredi 17 au samedi 18 juin 2022, dans la discothèque l'OMG, à Nogent-le-Phaye.

Coquille, qui prête à confusion, non ?

MédiaChartres constate tout d'abord, qu'un journaliste du Quotidien, se trouve régulièrement sur place (par le plus grand Hasard) à chaque intervention des institutionnels, pour mettre en valeur « les bonnes actions », il serait dommage de se priver d'une bonne pub et de l'opportunité de pouvoir



justifier de son salaire et avantages.

Pour cela, chacun-e, à les N° de Tél des journalistes, allant même, jusqu'à les appeler pour une près-lecture de l'article du lendemain, **et nous l'avons vécu en direct** (les fadettes seraient révélatrices).

<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/fadette/>

Selon les textes, seul un OPJ (Officier de Police judiciaire) est habilité: **article 63-7 du Code de procédure pénale**,

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000023865459/

Dans le cas présent, la pratique de la « fouille au corps » n'était que pour les hommes ?



Sans vouloir concurrencer le célèbre détective « **Sherlock Holmes** », il est pourtant possible et envisageable qu'une « petite amie » ou « une jalousie » ou bien encore « une vengeance » puisse être à l'origine des faits ! (**simple hypothèse**).

Mais, pour fouiller ces demoiselles, et selon la loi, il aurait fallu quelle soit faite ... par des femmes et ainsi, **il semble que durant le contrôle, d'autres obligations, est été « Zappé » :**

<https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/fouille-au-corps-abusive/#:~:text=La%20fouille%20au%20corps%20constitue%20une%20proc%C3%A9dure%20judiciaire,dans%20le%20respect%20de%20r%C3%A8gles%20et%20principes%20sp%C3%A9cifiques.>

Pour conclure, voici une info supplémentaire:

Ce même jour et en pleine après-midi, une bagarre générale éclatait à **l'Odysée**, submergeant le personnel de sécurité et les forces de l'ordre arrivées sur place (et qui attendent



toujours, les renforts ?).

Chartres, une Ville où on ne s'ennuie jamais ... !

Claude Harffi